

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue à huis clos conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 11 janvier 2021 à 18h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles et Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard et Steve Bouchard. Monsieur Steve Bouchard étant en vidéoconférence.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18h30.

2021-01-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant au point Varia :

Dépôt de la liste des taxes à recevoir 2020
RIDR – Mission Recyclage – Compostage
Transfert des dossiers en cours à Équipe Laurence

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
- 4) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 décembre 2020
- 5) Adoption du Règlement 2021-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux
- 6) Adoption du Règlement 2021-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 7) Adoption du Règlement 2021-03 encadrant l'usage du cannabis
- 8) Appui au projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de Virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2.5 centimètres ou plus d'un côté du panache
- 9) Politique de la famille et des aînés – Dépôt du plan d'action 2021
- 10) Ouverture d'un compte bancaire en lien avec le règlement d'emprunt du ponceau situé sur le chemin de la Vieille Route 11 (chemin Guénette)
- 11) RIDR – Approbation d'un addenda à l'entente intermunicipale et autorisation de signature
- 12) Réalisation des travaux autorisés – RIRL-2020-1093
- 13) Suivi des dossiers
 - Ponceau situé sur le chemin de la Vieille Route 11 (chemin Guénette)
- 14) Correspondance et information
 - MTQ - Motoneige et autorisation de circulation sur le chemin Guénette
- 15) Varia
- 16) Période de questions
- 17) Levée de la séance

Adoptée

2021-01-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Michel Chouinard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-01-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Michel Chouinard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 14 décembre 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-01-04

4. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 décembre 2020 soit :

- le registre des paiements, portant les numéros C2000420 à C2000463 et les paiements directs L2000069 à L2000073 totalisant 297 397.42\$ et portant sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000306 et D2000312 (élus) totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000304 et D2000305 et D2000313 à D2000324 totalisant 10 161.85\$ et portant sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2020.

Adoptée

2021-01-05

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, et faire face aux autres obligations de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et adopté sous le numéro de résolution 2020-12-19 et qu'une copie du projet de règlement 2021-01 a été remise aux conseillers à la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 et des copies étaient disponibles, pour consultation, au début de la même séance;

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 2021-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2021.

Le règlement 2021-01 est transcrit au livre des règlements et fait partie intégrante des présentes comme s'il y était tout au long reproduit.

Adoptée

2021-01-06

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et adopté sous le numéro de résolution 2020-12-05 et qu'une copie du projet de règlement 2021-02 a été remise aux conseillers à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des copies étaient disponibles, pour consultation, au début de la même séance;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 2021-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Le règlement 2021-02 est transcrit au livre des règlements et fait partie intégrante des présentes comme s'il y était tout au long reproduit.

Adoptée

2021-01-07

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-03 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et adopté sous le numéro de résolution 2020-12-07 et qu'une copie du projet de règlement 2021-03 a été remise aux conseillers à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des copies étaient disponibles, pour consultation, au début de la même séance;

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 2021-03 encadrant l'usage du cannabis.

Le règlement 2021-03 est transcrit au livre des règlements et fait partie intégrante des présentes comme s'il y était tout au long reproduit.

Adoptée

2021-01-08

8. APPUI AU PROJET PILOTE INTERDISANT LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS TROIS POINTES DE 2.5 CENTIMÈTRES OU PLUS D'UN CÔTÉ DU PANACHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chute-Saint-Philippe est une destination privilégiée pour les amateurs de chasse au cerf de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un grand territoire identifié par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs comme étant un ravage du cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en bonne santé;

CONSIDÉRANT QU' un groupe de citoyen de la municipalité, de la MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides a mentionné, selon diverses sources crédibles, que la population des mâles est en constante diminution dans la région depuis plusieurs années, fragilisant énormément la population du cerf en général;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs objectifs inscrits au dernier plan de gestion du cerf de Virginie au Québec réalisé par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs révèlent qu'ils n'ont pas été atteints certains objectifs fixés par leurs biologistes et autres spécialistes, soit la stabilisation de la population du cerf, particulièrement dans la zone de chasse numéro 11 où est situé le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le même bilan fait état d'une population moyenne du cerf dans la zone de chasse où est située la municipalité (11) à 2,6 cerfs au kilomètre carré, contrairement à 5 cerfs au kilomètre carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant une zone « sous-optimale »;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement par la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de reproduction de la population et ainsi, cette capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU' un des sondages réalisés par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs révèle qu'environ 60% des chasseurs sont favorable à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 1,5 an;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs a mis en place en 2017 dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4 000 kilomètres carrés, situés majoritairement en Estrie, une restriction de la taille légale des bois limitant la chasse aux cerfs mâles adultes possédant au moins trois pointes de plus de 2,5 cm d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours de ce projet pilote du Ministère mentionne que la restriction de la taille légale des bois a le potentiel de modifier diverses caractéristiques des populations de cerf et bien qu'à ce stade, il soit trop tôt pour statuer sur les avantages et inconvénients sur ce projet en Estrie, tout indique que ce dernier est très prometteur sur la population du cerf de Virginie pour cette région;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Michel Chouinard, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Lac-Saguay appuie le groupe de citoyen et se joints à eux pour demander au Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie sur la zone de chasse numéro 11 où est situé le territoire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe et une partie du territoire de la Municipalité de Lac-Saguay afin de rétablir la population du cerf de Virginie et ainsi atteindre les objectifs inscrits au plan de gestion du cerf de Virginie du ministère depuis des dizaines d'années et ainsi interdire la récolte d'un cerf mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2.5 centimètres ou plus d'un côté du panache et que cette restriction s'applique à toutes les périodes de chasse, et ce, quel que soit l'engin utilisé pour l'abattre.

Adoptée

2021-01-09

9. POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS – DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2021

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le plan d'action 2021 de la Politique de la famille et des aînés.

Adoptée

2021-01-10

10. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU PONCEAU SITUÉ SUR LE CHEMIN VIEILLE ROUTE 11 (chemin Guénette)

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Richard Gagnon, directeur général, à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Banque Nationale du Canada relativement au règlement d'emprunt en lien avec le ponceau du chemin de la Vieille Route 11 (chemin Guénette) et de mandater celui-ci ainsi que Francine Asselin-Bélisle, mairesse, à signer les documents nécessaires à l'ouverture dudit compte ainsi que les effets bancaires.

De plus, il est résolu qu'une demande auprès de la Banque soit faite afin que celle-ci alloue une marge de crédit reliée à ce compte jusqu'à concurrence de 420 000\$ pour les travaux prévus et évalués à 419 049\$. Il est entendu que cette marge sera remboursée par le règlement d'emprunt de la Municipalité déjà approuvé par le Gouvernement du Québec qui participe au projet à l'aide d'une subvention au montant de 397 147\$ et que la Municipalité participe pour 20 902\$. Tous les documents nécessaires pourront être fournis à la Banque.

Adoptée

2021-01-11

11. RIDR – APPROBATION D'UN ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente intermunicipale signée en juin 2020 concernant le maintien de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (ci-après la « Régie ») ainsi que ses activités relatives à la gestion des déchets des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de cette entente, la Régie a compétence en matière de compostage des matières organiques;

CONSIDÉRANT QU' en 2018 était intervenue entre la Régie, cinq (5) municipalités membres de celle-ci et cinq (5) municipalités locales de la MRC des Laurentides une entente visant la construction et l'utilisation d'un site de compostage sur le site de la Régie. Ladite entente est annexée à la présente comme Annexe 1;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prendra fin à la signature de la présente;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides, à l'exception de la Ville de Barkmere, désire utiliser le site de compostage de la Régie;

CONSIDÉRANT toutefois que les villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides qui se joignent au site de compostage devront compenser les 10 municipalités qui ont contribué financièrement depuis 2018 aux immobilisations sur le site;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se sont entendues sur les sommes à être versées en remboursement des municipalités visées par l'entente de 2018;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les conditions et modalités prévues à l'addenda no 1 et que cet addenda fera partir intégrante de l'entente intermunicipale signée en juin 2020.

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, cettedite entente;

ET

QUE la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

2021-01-12

12. RÉALISATION DES TRAVAUX AUTORISÉS – RIRL-2020-1093

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay confirme son intention de réaliser les travaux autorisés pour le ponceau du chemin Vieille Route 11 (chemin Guénette), Dossier RIRL-2020-1093, au plus tard le 31 juillet 2021

Adoptée

13. SUIVI DES DOSSIERS

a) Ponceau situé sur le chemin Vieille Route 11 (chemin Guénette)

Les informations relatives au dossier du ponceau du chemin de la Vieille Route 11 (chemin Guénette) sont transmises aux membres du conseil.

14. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

MTQ – Motoneige et autorisation de circulation sur le chemin Guénette

Réception d'une lettre du MTQ relativement à une demande d'autorisation soumise par le Club de motoneige l'Aiglon #75112 de circuler dans le fossé et sur l'accotement du chemin Guénette, plus précisément à 705 mètres à l'ouest de la route 117 jusqu'à 151 mètres à l'ouest de la route 117, cette partie étant située sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay.

15. VARIA

2021-01-13

15.1 Dépôt de la liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2020

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt la liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2020 totalisant 89 214.03\$.

Adoptée

2021-01-14

15.2 RIDR – Mission Recyclage-Compostage

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay participe au projet Recyclage-Compostage de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge avec une participation financière de 386\$.

Adoptée

2021-01-15

15.3 Transfert des dossiers en cours à Équipe Laurence

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le transfert des dossiers en cours de la firme N. Sigouin Infra-Conseils à Équipe Laurence. Les dossiers étant "*Étude de sécurité du barrage Parc Georges-Painchaud*", "*Programme d'aide au volet RIRL*", "*Programme TECQ*" et "*Remplacement du ponceau sur la Vieille Route 11 (chemin Guénette)*".

Adoptée

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-01-16

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 19h30

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2021-01-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse